

La politique cinématographique et audiovisuelle européenne peut-elle résister à la mondialisation ?

Luciana CASTELLINA, Présidente de Italia Cinema

Viviane REDING, Commissaire européen chargé de l'Education, l'Audiovisuel et la Culture

Marcel ROGEMONT, Député, Président de la mission d'information parlementaire sur le Cinéma

Jean-François BOITTIN, Ministre conseiller, ambassade de France aux Etats-Unis

François HUWART, Secrétaire d'Etat au Commerce Extérieur

Robert PILON, Délégué général de la coalition pour la diversité culturelle canadienne

Le débat est animé par Pascal ROGARD, Délégué général de L'ARP.

Pascal ROGARD

La question “ la politique cinématographique et audiovisuelle européenne peut-elle résister à la mondialisation ? ” me fait penser à un débat tenu il y a huit ans, à Beaune, en compagnie de Jacques Toubon, ministre de la culture de l'époque. C'est à partir de ce débat en effet que nous avons lancé un mouvement de résistance pour l'exception culturelle, ayant abouti à un succès lors des négociations de 1993. Après cette discussion, au mois de février 1994, nous nous sommes réunis avec Jack Valenti, qui m'a indiqué qu'une page était tournée, que nous devions regarder l'avenir ensemble et discuter. Depuis, Jack vient régulièrement à Beaune. Il est ainsi devenu l'un des héros récurrents de nos rencontres et fait partie de ceux qui assurent le succès de cette manifestation.

D'autres héros récurrents sont présents aujourd'hui, en particulier, Jack Ralite, dont les duos avec Jack Valenti sont bien connus, Catherine Trautmann, qui est venue très longuement en tant que parlementaire européen, puis comme Ministre de la Culture, et aujourd'hui en tant que commissaire général de l'exposition universelle qui aura lieu en Seine-Saint-Denis en 2004. Je suis très heureux qu'elle soit présente parmi nous aujourd'hui.

L'actualité est brûlante. Le commissaire Lamy représentera l'Europe au sein de la conférence de Doha qui débutera lors de la deuxième semaine de novembre. François Huwart, pour sa part, représentera la France. Cette réunion a pour objet de lancer un nouveau cycle de négociations commerciales internationales. En général, ces cycles durent entre cinq et sept ans. Le héros récurrent qu'est l'OMC n'a donc pas fini de faire le succès de nos rencontres !

En ouverture, Viviane Reding nous parlera de la position européenne. Ensuite, François Huwart nous entretiendra plus spécifiquement de la position française. Viviane Reding et François Huwart ont un pouvoir de décision sur ces décisions. J'aurai un premier débat avec la salle. Ensuite, la parole sera à Marcel Rogemont, qui est député mais aussi président de la commission parlementaire d'information sur le cinéma. Dans le cadre de cette mission, Marcel Rogemont a rencontré beaucoup de ses collègues en Europe. Il nous fera part de leurs points de vue. Ensuite, Jean-François Boittin nous expliquera sa vision de la position américaine.

Enfin, nous concluerons en donnant la parole à Luciana Castellina, qui est aussi une grande héroïne de nos rencontres, et à Robert Pilon, délégué général de l'organisation canadienne rassemblant l'ensemble des industries

culturelles pour défendre des positions auxquelles nous sommes très attachés. Nous tenons ce débat presque chaque année à Beaune car il est fondamental. Si nous perdons dans ces négociations, c'en est terminé de la diversité culturelle et du droit à l'expression culturelle et autonome de chaque pays. Ces politiques ne peuvent exister, dans le secteur de l'audiovisuel, que si nous avons les moyens d'ajuster certains mécanismes de marché, par les politiques favorables au développement de la création.

Viviane REDING

Mesdames et Messieurs, la réunion des membres de cette table ronde revêt un enjeu important car nous sommes à quelques jours de l'ouverture des discussions ministérielles de l'OMC. Avant d'aborder ce sujet, je voudrais dire combien le cinéma européen vit, se développe et soulève l'enthousiasme. Nous voyons partout au sein des Etats-Membres un regain de créativité, de jeunes talents et de gens qui aiment le cinéma. Il ne faut donc pas mettre en œuvre une politique de défense ou de repli dans le milieu cinématographique, mais une politique allant vers l'avant, qui tente de préserver et de développer en même temps. Je tiens à souligner que notre optimisme dans ce domaine ne sera pas synonyme de relâchement de la vigilance. Il y a deux ans, j'étais venue à Beaune et vous avais annoncé de grandes avancées politiques. Comme vous pourrez le voir, ces promesses se sont concrétisées.

Une série de miracles

D'abord, le programme Media a été doté de 30 % de crédits supplémentaires. Dans la période actuelle, cette augmentation relève du miracle. En effet, le budget de la Communauté est en relative stagnation. Or, sans vous et sans Pascal Rogard, je n'aurais pas réussi à l'obtenir ! Donc, je vous remercie. Nous allons continuer dans cette voie.

En outre, nous avons lancé l'initiative *i to i*. Lorsque j'ai pris mes fonctions à ce poste, on m'a dit que l'idée de créer un fonds sur le cinéma était une illusion à laquelle il ne fallait pas trop croire. Or, cette "illusion" est aujourd'hui devenue réalité. La Banque Européenne d'Investissement investira quelque 600 millions d'euros dans la technologie numérique et les fonds de capital-risque dans les deux ans à venir, et cela doit continuer. Un second miracle s'est ainsi réalisé, grâce à la complicité du président de la BEI. Je peux d'ailleurs vous annoncer en exclusivité que, dans le prochain budget communautaire, j'ai réussi à obtenir une ligne budgétaire spéciale pour des mécanismes de garantie en faveur du cinéma.

Troisièmement, nous avons trouvé une solution à l'épineuse question des régimes d'aide nationale au cinéma. Le commissaire européen à la Concurrence Mario Monti et moi-même nous sommes accordés sur une solution flexible qui aura une très grande portée. A l'opposé de l'esprit des grands traités européens, nous avons autorisé les aides nationales au cinéma, avec une très grande flexibilité, ces aides étant garanties au moins jusqu'à 2004 et sûrement au-delà. Pour la première fois dans l'histoire de l'Europe, la sécurité juridique est donc réalisée.

Enfin, nous avons trouvé une solution à une autre pomme de discorde traditionnelle au sein de la Communauté, celle du service public de télévision.

Tout d'abord, le service public est pleinement reconnu par la Commission. Donc, son financement est pleinement accepté. Ensuite, l'objet et le niveau de financement du service sont fixés par les gouvernements eux-mêmes, y compris pour ce qui concerne le seuil de financement obligatoire du secteur audiovisuel dans le secteur du cinéma. A nouveau, cette décision constitue un miracle. Nous quittons enfin une zone de turbulence et d'incertitude.

Il y a deux ans, je vous avais parlé de l'éducation à l'image. Je pense en effet qu'il faut construire le public à venir pour le cinéma et éduquer la jeunesse d'aujourd'hui à cet art. En conséquence, dans la communication sur le patrimoine cinématographique, j'ai fait des propositions en matière de dépôt, d'identification des œuvres et de registre européen. Les premières actions en ce sens seront lancées en 2002. En outre, j'annonce ici pour la première fois la mise en place de journées consacrées aux trésors du patrimoine cinématographique dans tous les pays de l'Union européenne. Les manifestations se dérouleront dans les écoles et les cinémas, en compagnie de la Profession et des éducateurs. Nous y parlerons non seulement du patrimoine national, mais surtout du patrimoine européen de cinéma. De cette manière, nous rendrons accessible aux jeunes générations la considérable richesse dont nous disposons, afin qu'elles se familiarisent avec les chefs-d'œuvre du cinéma.

L'OMC et l'après 2004

A présent que nous l'obtenons, ne croyez pas que nous accepterons d'abandonner l'ensemble de ces acquis pour des raisons de politique internationale ! Nous avons construit ces systèmes dans une vision de long terme. Ainsi, notre capacité d'action sera préservée, que ce soit au niveau législatif ou au niveau du soutien financier pour la création, la production et la diffusion du cinéma. En d'autres termes, la capacité d'action que je vous ai décrite ne sera plus négociable. Nous n'ouvrons pas ce débat à l'OMC. Pour nous, tout est verrouillé et gelé dans ce domaine. D'ailleurs, notre position envers l'ouverture d'un nouveau cycle de négociations à l'OMC est très claire. Ce n'est pas au sein de l'OMC que doivent être débattues les questions relatives aux politiques culturelles et audiovisuelles. En effet, nous ne voulons pas négocier la libéralisation de l'audiovisuel contre celle des pommes de terre, car nous considérons que ce n'est pas la même chose. En outre, les règles négociées à l'OMC sont sans retour. En effet, le mode de réglementation des conflits de l'OMC associe des spécialistes des questions du commerce, qui jugeraient les règles à l'aune de critères commerciaux. Or, pour nous, l'audiovisuel est beaucoup plus qu'un simple commerce. C'est notre âme à tous, l'histoire de nos peuples, notre créativité, notre diversité culturelle, donc notre richesse profonde. L'audiovisuel n'est donc pas à débattre commercialement. En conséquence, Pascal Lamy n'a pas de mandat pour négocier sur ce sujet. La diversité culturelle ne sera pas mise à disposition.

La salle applaudit.

Pascal ROGARD

François Huwart est parmi nous cette année, juste avant que ne s'ouvrent les négociations de Doha. Regardez sur une carte où se trouve Doha et vous comprendrez que vous avez en face de vous un homme courageux !

François HUWART

Je suis heureux d'être parmi vous cette année, d'autant que je n'avais pas eu l'opportunité d'être présent l'année dernière. Ces Rencontres sont évidemment pour moi l'occasion de vous entendre et de faire le point sur les enjeux culturels des négociations commerciales internationales, même si j'ai compris que tout ce qui pourrait s'apparenter à des négociations sur ce sujet serait de la littérature... Je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire Viviane Reding. La conférence de Doha ouvrira, je l'espère, un nouveau cycle de négociations commerciales, sur la base d'un agenda suffisamment large pour répondre aux enjeux de la régulation sur le plan mondial. Nous essaierons en effet de faire valoir, à chaque fois que possible, la notion de régulation de la mondialisation.

Le chemin parcouru

En 1994, l'Union européenne a réussi, en grande partie à l'instigation de la France, à préserver sa politique d'exception culturelle, que l'on appelle aujourd'hui la diversité culturelle. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'une véritable exclusion de la culture de l'accord général sur le commerce et les services. L'Union européenne a simultanément souscrit une offre limitée pour certains services culturels, notamment les spectacles, mais elle a refusé tout engagement de libéralisation dans le secteur audiovisuel, dont les enjeux économiques sont les plus importants. Les services audiovisuels ne sont soumis qu'aux disciplines horizontales de l'accord. Concernant la clause de la nation la plus favorisée, nous avons pu adopter les dérogations nécessaires. Ce dispositif juridique est essentiel pour préserver les quotas de diffusion audiovisuelle, les subventions à la production et à la distribution, les critères linguistiques et les accords de coproduction. Je crois que ce système s'est révélé extrêmement efficace et le restera pourvu que trois conditions soient réunies.

- D'abord, la France à l'OMC doit maintenir une position ferme et claire. Je n'ai aucune inquiétude à ce sujet. Nous disposons d'un mandat très clair du Conseil européen de 1999. En outre, nous venons d'entendre une confirmation très ferme sur ce point. Je vous rappelle à cet égard que nous avons obtenu dans le Traité de Nice que les services

audiovisuels ne fassent pas l'objet d'un passage à la majorité qualifiée. Cette disposition constitue une sérieuse garantie pour la préservation de nos positions.

- En second lieu, il faut que les contours du secteur audiovisuel tels que définis dans les classifications des services utilisés par l'OMC conservent une signification économique suffisante pour garantir la sécurité juridique dont nous avons besoin. Cet enjeu est important dans le contexte technologique que nous connaissons. Il faudra y être attentif.
- Enfin, il faut éviter que de nouvelles disciplines horizontales ne viennent contourner l'absence d'engagement spécifique qui protège le secteur audiovisuel. Des négociations sont en cours au sein de l'accord de l'OMC sur deux sujets : les subventions et la réglementation intérieure. Le long débat sur les aides de l'Etat en matière culturelle s'est conclu de manière satisfaisante avec la Commission européenne.

Les négociations sur ce sujet n'ont pratiquement pas avancé à l'OMC, notamment parce qu'elles posent des problèmes importants dans d'autres secteurs de service. Les disciplines sur la réglementation intérieure sont à suivre de près. L'objectif à l'OMC est de se prémunir contre les barrières aux échanges. Pour se faire, des études sont en cours pour assurer la proportionnalité des mesures prises par les gouvernements au regard des objectifs poursuivis.

Ces disciplines ne s'appliqueront qu'aux licences, qualifications ou normes techniques et la France entend limiter leur application aux seuls secteurs offerts, ce qui exclut le service audiovisuel.

L'action de la France sur le plan international

Si je suis confiant dans notre détermination à préserver les politiques culturelles dans le cadre de la négociation en cours. Je m'attends néanmoins à un renforcement des pressions de nos partenaires à l'OMC. Les Etats-Unis, le Japon, la Suisse et le Brésil ont d'ores et déjà fait des propositions à l'OMC ayant toutes un point commun : sortir de la logique du tout ou rien en matière d'engagement de libéralisation, en prétendant concilier des enjeux commerciaux et la préservation de la diversité culturelle par l'élaboration de disciplines *ad hoc* à l'OMC. Ces disciplines apporteraient certes une sécurité juridique, mais nous ne sommes pas prêts à la payer d'une limitation de nos marges de manœuvre pour adapter et mettre en œuvre nos politiques publiques.

Nous ne sommes plus, semble-t-il, dans une phase d'opposition frontale en ce qui concerne la culture. Les prises de position apparaissent plus respectueuses. Pour autant, il ne faut pas oublier que si 19 pays sur 134 avaient pris des engagements de libéralisation dans le secteur de l'audiovisuel en 1994, ils seront beaucoup plus nombreux dans l'avenir. L'Union européenne devra donc veiller à consolider les alliances sur la diversité culturelle.

De ce point de vue, la question des relations entre commerce et culture ne peut plus seulement être traitée à l'OMC. Il faut au contraire la replacer dans une perspective de gouvernance internationale et de cohérence, comme c'est le cas pour l'environnement et la santé. La question de la diversité culturelle mérite d'être abordée dans toutes les enceintes à vocation culturelle. C'est ce que la France a entrepris depuis 1998 avec l'aide de pays comme le Canada ou la Belgique. Nous pouvons aujourd'hui nous réjouir des premiers résultats que constituent les déclarations sur la diversité culturelle au Conseil de l'Europe ou de la Francophonie, et les travaux du réseau international sur la politique culturelle, lancés par la ministre canadienne Sheila Kopps. Mais j'espère que la déclaration universelle sur la diversité culturelle à l'Unesco aura des résultats encore plus significatifs.

La mobilisation pour la diversité culturelle ne s'arrêtera pas là. La question est maintenant de savoir si nous sommes capables d'élaborer un instrument juridique international sur la diversité culturelle. C'est un sujet complexe. Un tel instrument devra avoir un impact sur le traitement de la diversité culturelle à l'OMC. Alors même qu'il est impossible d'exclure les services audiovisuels de cette enceinte, plusieurs membres ayant souhaité y prendre des engagements de libéralisation pour leur part. Les solutions devront donc être imaginatives

et concilier plusieurs objectifs : préserver la capacité des Etats à mettre en œuvre des politiques de soutien à la diversité culturelle, tout en garantissant la libre-circulation des œuvres et l'ouverture aux autres cultures.

En conclusion, nous sommes déterminés à contribuer activement à la réflexion qui se déroule dans le cadre du réseau international de la politique culturelle et qui pourrait poursuivre la déclaration universelle à l'Unesco. J'espère que des propositions réalistes pourront être esquissées dans les prochains mois. En ce qui concerne Doha, je crois vraiment que nous sommes aujourd'hui pour la confection de ce qui n'est pour l'instant qu'un agenda, dans un contexte très apaisé au regard de la culture, mais les affaires culturelles ne seront très clairement pas au programme des prochaines négociations.

La salle applaudit.

Pascal ROGARD

Merci Monsieur le Ministre. Y-a-t-il des interventions dans la salle ?

Yvon THIEC, Délégué Général d'Eurocinéma

Je remercie François Huwart pour sa gestion apaisée du dossier de l'audiovisuel à l'OMC. La période 1992-1993 était en effet insupportable à cet égard. Madame Trautmann se trouve également dans la salle. Il faut la remercier aussi, car la clause de diversité culturelle a été insérée dans la déclaration faite à Seattle à son initiative. Pour autant, il ne faut pas mésestimer les pressions que nous pourrions subir tant en interne, de la part de certains pays européens, qu'en externe, au sein de l'OMC. Certains pays estiment qu'il faut libéraliser le secteur de l'audiovisuel. Nous devons prendre cela en compte. Vous avez parlé du travail réalisé à l'Unesco. Je crois que cette déclaration doit instituer la diversité culturelle comme un droit fondamental, avec une réelle valeur juridique. Il faut donc poursuivre cette réflexion. Mais je pense qu'il faudrait aussi envisager de porter ce débat à l'ONU. La culture est un droit de l'homme. Si nous arrivions à porter ce débat devant l'Assemblée des Nations Unies, nous parviendrions à une reconnaissance de ce droit comme droit fondamental. La France est en effet très bien perçue au sein des Nations Unies. Je pense qu'elle dispose d'une forte légitimité pour défendre cette idée.

La salle applaudit.

Jack RALITE, Sénateur Maire d'Aubervilliers

J'ai écouté les exposés précédents avec plaisir. Mais on ne peut pas oublier que face à l'accroissement de grands groupes tels que AOL Time Warner ou Vivendi-Universal, la politique des 30 % de Media Plus ne fait pas le poids. Ces groupes n'ont pas l'air de mal se porter depuis les règles que nous venons d'évoquer. D'un côté, on légifère, mais de l'autre, ces groupes avancent et deviennent des leaders " idéologico-culturels " du secteur. Un dirigeant de l'une de ces sociétés, Jean-Marie Messier, a récemment publié un article dans *Le Monde* sur la diversité culturelle. L'exception culturelle est, selon lui, un concept purement français. Dans *Le Parisien* ou *Le Figaro*, il donne encore son point de vue sur l'actualité du terrorisme. Il me fait penser à un " Berlusconi cool ".

Je crois qu'il faut discuter du phénomène d'ordre sismique selon moi, qui se déroule dans le domaine des fusions de groupes audiovisuels. Vivendi produit 26 000 épisodes de télévision par an, 21 % du marché de la musique, et 40 % de celui de la musique classique. Un tel développement mérite une législation et un investissement public d'une envergure bien supérieure à ceux d'aujourd'hui. Disposerons-nous un jour d'un droit fondamental sur la reconnaissance d'une responsabilité publique mondiale, comportant des obligations pour Vivendi-Universal et AOL Time Warner ? Deuxièmement, il me semble nécessaire de penser à un système anti-trust. Les Etats-Unis disposent à ce sujet du *Shermann Act*, depuis le 19^e siècle. Ils ont agi sur Microsoft, et pourtant, sont des partisans de la libéralisation – sauf quand leurs intérêts sont en difficulté. Troisièmement, nous avons besoin d'un investissement public. Je pense que la revendication de 1 % du PIB européen au niveau des responsabilités publiques est une donnée incontournable.

Sans cela, nous sommes coincés dans un système transversal qui mêle l'économie des compteurs (les abonnés) à l'économie des prototypes (les œuvres), et l'on se demande bien quelle est la place des cinéastes indépendants

dans ce système. Une sorte de tenaille est en train de s'institutionnaliser. Ces groupes présentent un certain défaut. Je pense à Jean-Marie Messier. Il n'est pas un industriel, mais un financier. Et j'ai quelques appréhensions historiques sur les financiers...

La salle soutient cette intervention en applaudissant chaleureusement.

Souleymane CISSE, réalisateur, membre de L'ARP

Je parle aujourd'hui en tant que membre de L'ARP. Je dois remercier L'ARP pour son ouverture. Le cinéma nous appartient tous. Il est donc de notre devoir de le défendre. J'ai la chance d'assister chaque année aux Rencontres Cinématographiques de Beaune. C'est extraordinaire pour moi. Je suis ébloui. Mais j'avais souhaité, avec L'ARP et tous les membres qui souhaitent que le cinéma soit vivant sur tous les continents, que l'on se déplace un moment en Afrique ou dans un pays du Sud, pour échanger, connaître leurs vrais problèmes du cinéma dans ces pays et trouver des solutions. Je ne veux pas vous dévier de vos préoccupations. Aujourd'hui, l'Europe se défend contre l'Amérique. C'est tout à fait normal. Mais si l'Europe ne tient pas compte de l'existence des autres continents, l'inverse se produira. Pour éviter cela, je pense que nous devons travailler ensemble. Viviane Reding a dit qu'elle avait entendu des cris d'alarme de L'ARP et que cela avait abouti à un ensemble de solutions concrètes. Aujourd'hui, je voudrais que l'on m'entende et que l'on organise avec L'ARP une rencontre avec quelques cadres, au mois de janvier prochain, pour réfléchir ensemble à l'avenir du cinéma dans le Sud.

La salle applaudit chaleureusement Souleymane Cissé.

Pascal ROGARD

C'est une excellente idée. La diversité culturelle est valable pour tous les continents. Nous étudierons cette idée ensemble. Ici, on ne fait pas que réfléchir : on agit aussi !

Helma SANDERS-BRAHMS, réalisatrice

En regard à ce que dit Souleymane, j'ajouterai que j'étais membre du jury du Festival du Caire. Ce pays souffre également du terrorisme actuel. Le festival en a aussi beaucoup souffert. Beaucoup de gens ne sont pas venus. En même temps, un représentant français était présent, pour parler de la situation des pays arabes. Je crois que la lutte contre le terrorisme n'implique pas seulement de jeter des bombes sur les pays, mais aussi et avant tout, de laisser la possibilité aux gens de s'exprimer et de raconter leur histoire. Dans la culture arabe figure ce grand monument, *Les contes des 1001 nuits*, au sein duquel raconter son histoire, c'est sauver sa vie. C'est la culture contre la barbarie. Cette culture est immense. Or, aucun représentant politique européen n'était présent à ce festival. Je le regrette, parce que nous aurions pu dresser un pont entre l'Europe et les pays orientaux. Par ailleurs, je suis très fière de ces Rencontres. Je crois qu'au cours des onze dernières années, les Rencontres ont eu un grand effet sur toute la politique du cinéma dans le monde. Et la France peut compter aujourd'hui avec le succès du *Fabuleux destin d'Amélie Poulain*, qui devient représentative d'une solide politique du cinéma. Merci à Pascal Rogard et merci à tous.

Sylvie FORBIN, conseillère technique Vivendi-Universal

Je réponds à Jack Ralite qu'il ne faut pas commettre d'amalgame. Jean-Marie Messier n'est pas un "Berlusconi cool". Jack a tiré un parallèle entre certains propos tenus par Silvio Berlusconi sur le drame du 11 septembre et le discours de Jean-Marie Messier sur la diversité culturelle. Je pense que l'on ne peut pas jouer avec les mots. Jean-Marie Messier a prôné la diversité culturelle en créant le groupe Universal. Il a avancé ses idées dans des enceintes internationales comme le *global business dialogue*, où le mot n'était pas très connu. Je pense qu'il agit à sa manière. Laissons-lui aussi le temps d'agir et jugeons-le sur ces actes. La fusion n'existe que depuis un an. Ne considérons pas *a priori* que lorsqu'un président de *major* parle de diversité culturelle, il en parle comme d'une arme qu'il détournera. Laissons-lui le temps de démontrer ce qu'une *major* européenne peut faire. Vous en jugerez d'ici quelques années.

La salle applaudit.

Pascal ROGARD

Nous pourrions peut-être le recevoir l'année prochaine.

Pascal THOMAS, réalisateur, membre de L'ARP

Avec Jean-Marie Messier, il faudrait inviter un représentant de la famille Bronfmann, qui détient 15 % du capital de Vivendi-Universal, et à qui Jean-Marie doit rendre des comptes. Par ailleurs, le terrorisme est ici celui de l'OMC, qui veut réduire à peu d'idées toute la variété humaine à l'origine des films que nous voulons faire. C'est ce terrorisme-là que nous devons combattre.

Jean CAZES, Producteur, Président du Club des Producteurs Européens

Je voudrais d'abord beaucoup remercier Viviane Reding, parce qu'elle ne nous a pas promis grand chose quand elle est arrivée. Mais elle l'a fait ! Connaissant la difficulté de fonctionnement de l'Union européenne, c'est assez remarquable.

Ensuite, dans le débat sur la libre-circulation des œuvres, il me semble nous admettons implicitement la logique selon laquelle il existerait des barrières réglementaires à la libre-circulation des œuvres. Si, au sein de l'Europe, les œuvres nationales circulent extrêmement peu d'un pays à l'autre, cela est plutôt à mon sens lié à l'existence de barrières culturelles. Par conséquent, la seule façon de promouvoir cette circulation n'est pas réglementaire, mais se situe dans le fait d'aider, de subventionner, voire d'obliger les gens à regarder ces films. Si on laisse jouer le marché naturel, les chaînes de télévision ne diffusent que des œuvres américaines et nationales. Le public n'a jamais la curiosité d'aller voir des œuvres cinématographiques d'autres pays. Cela signifie que pour mettre en pratique la libre-circulation des œuvres, paradoxalement, il faut aller à l'inverse de la libéralisation.

Troisièmement, il me semble qu'une contradiction existe entre la position que nous prônons à l'extérieur vis-à-vis de l'OMC, selon laquelle nous ne voulons pas voir nos modes de soutien entravés par des règles extérieures, et le compromis actuel présidant à l'intérieur de l'Europe.

Le simple fait d'avoir admis le principe de règles extrêmement souples, encadrant les aides nationales, me semble constituer un très mauvais précédent vis-à-vis de l'extérieur.

Enfin, je voudrais poser une question à François Huwart. Qu'en est-il de l'impact des nouvelles technologies sur les négociations de l'OMC ?

François HUWART

Je pense que les déclarations d'Yvon Thiec et de Jack Ralite sont tout à fait complémentaires. En accord avec Yvon Thiec, j'estime urgent de promouvoir les principes de la diversité culturelle et de consolider cette notion dans une institution autre que l'OMC, avant que la prise en compte d'un point de vue minimaliste ne soit également reconnue. Notre attitude était auparavant un peu défensive. Les évolutions technologiques actuelles, qui fluidifient la circulation de la culture, nous obligent à concevoir dès maintenant à une stratégie plus offensive.

Si l'on exclut la partie un peu imaginative de son discours, Jack Ralite confirme cette idée, en disant que les questions culturelles s'inscrivent au-delà de l'OMC dans une perspective de gouvernance mondiale. A partir du moment où c'est aussi sur le plan financier que la mondialisation s'organise, notre réponse doit dépasser le cadre de l'OMC. Elle doit s'inscrire dans le cadre de la régulation, sans condamner nécessairement les concentrations financières, dans la mesure où leurs modalités ne portent pas toujours atteinte à la diversité. C'est donc dans un projet de gouvernance mondiale que s'inscrit cette problématique. N'ayons pas une approche réductrice : pensons à la préservation de nos identités culturelles, mais aussi aux moyens d'instituer un dialogue entre les cultures, ce qui passe nécessairement par la régulation de la diffusion de ces cultures. Nous en sommes encore au

début de l'accroissement de la cohérence entre les institutions internationales. L'OMC est quelquefois trop sollicitée, car elle est en avance sur le plan de la régulation des différends entre les acteurs. Mais je ne souhaite pas que cela se prolonge.

Pour répondre à Jean Cazès, l'impact des nouvelles technologies à l'OMC est tout à fait réel. Dans la phase où nous sommes, étant donné que nous n'avons pas suffisamment avancé sur le dossier de la diversité culturelle, nous devons être très attentifs à ce que le commerce électronique ou l'émergence de nouveaux médias ne nous emmènent pas là où nous ne voulons pas aller. Cet enjeu sera présent lors des négociations à venir, mais il ne sera pas l'enjeu essentiel de la conférence de Doha.

Viviane REDING

Je suis tout à fait d'accord avec ce que François Huwart vient de dire au sujet des nouvelles technologies et voudrais répondre à quelques questions qui ont été soulevées.

Tout d'abord, il est clair que nous disposons pour l'instant d'une solidarité européenne solide autour de la diversité culturelle. Il faudra tout faire pour la préserver et éviter qu'un pays ne la brise en essayant de sortir du système. Cette solidarité n'est donc pas garantie. Il faut travailler pour la préserver et nous sommes conscients des mouvements existants pour la briser.

Si l'on ne discute pas de la diversité culturelle au sein de l'OMC, dans quelles autres enceintes pouvons-nous le faire ? Nous attendons avec impatience la prise de position de l'Unesco.

Pourrons-nous construire à partir d'une éventuelle prise de position de l'Unesco une convention liant les pays au niveau mondial ? La faisabilité d'une telle action sera analysée. Je suis ouverte à toutes les propositions d'actions visant à sauvegarder la diversité culturelle, mais je cherche de nouvelles enceintes car je suis intimement convaincue que l'OMC n'est pas le lieu pour le faire.

Pour répondre à Jack Ralite, bien sûr, les crédits sur Media Plus ne sont pas suffisants à promouvoir le cinéma européen. C'est la raison pour laquelle j'ai essayé de sortir du programme Media Plus. Ainsi, aujourd'hui, le financement du cinéma repose sur trois piliers.

- Media Plus

Ce pilier est certes symbolique, mais il est important car il investit dans le domaine de la circulation des œuvres au-delà de leur lieu de création. Je rêve d'un jour où un film français pourra être vu naturellement à Helsinki, et inversement. Ce type de fréquentation augmente, mais des obstacles d'ordre non réglementaires continuent de l'entraver. Ces obstacles sont ceux de l'organisation de la distribution. Or, nous sommes en train de construire des ponts et de bâtir une offre. Je vous en donnerai une illustration concrète. Dans mon pays, le Luxembourg, nous n'avons qu'une salle de cinéma, membre d'Europa Cinéma. Cette salle offre donc une majorité de films européens. En conséquence, c'est au Luxembourg que l'on visionne le plus de films européens parce que l'offre est présente. Le travail de distribution des films partout en Europe sera difficile, et sur ce plan, j'aurai également besoin de votre aide pour avancer.

- *I to i*, avec la BEI

I to i est une incitation pour les banques privées d'investir dans le cinéma. Il vise à limiter la frilosité européenne à prendre des risques dans l'audiovisuel. Grâce à ce fond d'investissement, nous espérons développer la logique d'un investissement privé dans le cinéma. C'est là un axe d'avenir du cinéma européen.

- Les aides nationales

En dernier lieu, les aides nationales sont toujours nécessaires. J'ajoute que la Commission ne fait qu'appliquer les traités conclus entre les Etats-membres. Dans le secteur audiovisuel, nous avons débloqué l'interdiction des aides d'Etat comprise dans le Traité en faveur de la diversité culturelle.

Ces trois piliers constituent donc une solide base de départ pour le développement du cinéma en Europe.

En outre, si l'on parle de diversité culturelle, il faut aussi parler de mondialisation de la diversité culturelle. Ce que nous demandons pour nous-mêmes, nous devons aider à le développer chez les autres, qui ont moins de moyens que nous. Il est grand temps que nous regardions au-delà des frontières de la riche Europe et que nous tendions la main aux autres. Les événements du 11 septembre 2001 ne nous ont-ils pas donné la leçon que la diversité culturelle ne signifiait pas seulement une protection de notre culture, mais aussi une ouverture vers l'autre ? Or, qui dit diversité dit accueil de la culture de l'autre.

La salle applaudit.

C'est en ce sens que la Commission Européenne va, par exemple, faire revivre le dialogue Euro-Méditerranée, qui existe sur le papier, mais n'a jamais véritablement fonctionné.

Il y a là matière à travailler, car il faut collaborer et créer ensemble. En cela, je ne pense pas au fait d'organiser de grandes conférences, qui ne m'intéressent pas, mais à des actions concrètes. Le dialogue entre les cultures repose sur des échanges de jeunes, d'universitaires, d'œuvres et de créations communes. Nous allons le lancer concrètement sur la base de l'accord de Barcelone, tout en l'étendant aux autres continents. En effet, Helma a parlé vrai. La plus belle chose que nous puissions faire est de raconter des histoires. Or, qui sait le mieux raconter nos histoires sinon nous-mêmes ? Et qui peut mieux raconter l'histoire africaine si ce ne sont les Africains ? Alors, que chacun raconte ses histoires et échangeons-les nous ! C'est ainsi que nous apprendrons les uns des autres et que nous pourrons vivre cette diversité culturelle. C'est pour cela que je travaille, que je me bats. Mais c'est aussi pour cela que j'ai besoin de votre aide.

La salle applaudit chaleureusement Viviane Reding.

Pascal ROGARD

Viviane, vous êtes en train de devenir une héroïne de Beaune ! Je cède à présent la parole à Marcel Rogemont, qui est député, président de la Mission d'information parlementaire sur le cinéma, et auteur de l'amendement sur les cartes illimitées, qui permettra aux exploitants indépendants de continuer à vivre.

Marcel ROGEMONT

L'Assemblée nationale, dans sa Commission des Affaires culturelles, a souhaité créer une mission d'information sur le cinéma. Il y a un an en effet, le cinéma en France ne se portait pas très bien. Nous nous interrogeons sur la concentration qui s'organisait sur le plan national et international, la mise en œuvre de la carte illimitée et le développement rapide, ou du moins mal ordonné, des multiplexes. Cette mission parlementaire s'est bâtie sur l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée. C'est donc un travail collectif. Le député UDF Pierre-Christophe Baguet ici présent est d'ailleurs probablement, au sein de l'Assemblée nationale, celui qui suit avec le plus d'attention et de compétence les questions liées à l'audiovisuel et au cinéma.

Pour réfléchir au système français, nous avons observé ce qui se passait au sein des autres pays européens en faveur d'une résistance collective et d'une affirmation du cinéma comme activité culturelle, donc, nécessitant une approche politique singulière. Au moment où nous débutions la mission, nous nous demandions si cela était possible et même, s'il n'était pas trop tard pour le faire. Nous sommes donc allés à la rencontre de nos collègues européens. Notre état d'esprit était celui de l'humilité et de l'ouverture, à l'encontre de la tentation parfois orgueilleuse des Français sur le plan européen, qui fait qu'ils sont convaincus d'avoir raison et se montrent

surpris que leurs idées de politiques ne soient pas reprises partout. Nous avons préparé une série de questions visant à connaître la manière dont nos collègues avaient pu résoudre un problème pour lequel nous étions relativement démunis. La réaction de nos collègues européens a été inattendue : ils ont été effarés d'apprendre que nous nous posions des questions, et au contraire, attendaient de nous des solutions à reproduire chez eux ! Nous avons donc répondu aux Italiens et aux Espagnols de faire en sorte que la diversité culturelle ne soit pas uniquement défendue par la France. Nous sommes également venu à Bruxelles, pour discuter avec Viviane Reding, Mario Monti et Pascal Lamy.

A nouveau, nous avons trouvé une oreille attentive.

A partir du moment où la Mission parlementaire a été mise en place, le cinéma français s'est mieux porté... Même le cinéma national européen se porte mieux. Vous pouvez donc constater l'efficacité de notre travail !

La salle rit et applaudit.

De façon plus concrète, la question se pose de savoir si l'embellie actuelle sera durable. Les aides à la production sont nécessaires à cette durabilité. Le troisième pilier dont parlait Viviane Reding semble devoir être conforté, d'autant plus que le marché du pays est étroit. Il est en effet évident que les dispositifs à mettre en place doivent être réfléchis aussi en fonction de la taille des marchés. Dans le cas du Danemark ou de la Suède, ce type de question peut se poser.

Le cinéma non-national européen se porte également un peu mieux. Pour pérenniser cette embellie, peut-être pourrait-on se poser la question de la création d'un espace cinématographique européen. Afin d'accroître la diffusion du cinéma non-national européen, les rapports entre le cinéma et la télévision devraient également être traités. En effet, le fait de permettre aux Français de regarder un film finnois sans choc culturel majeur doit aussi passer par la télévision. Il y a là manifestement un champ d'action important à développer.

Reste la question des industries cinématographiques. Sur ce plan, les affaires sont plus difficiles à traiter. En effet, chaque pays, voire chaque région, cherche à défendre ses intérêts, son emploi, la vision de sa région ou de son canton. Il faut donc faire attention à la vision de chapelle qui peut se développer. Sur ce sujet également, des suggestions pourraient avantageusement être apportées.

Le rapport de la Mission parlementaire sera publié le 20 février prochain. Mais, en l'état actuel de notre enquête, il apparaît d'ores et déjà qu'une capacité de résistance de la culture existe en Europe, et notamment dans les principaux pays. Elle dépend des gouvernements et de l'histoire de chacun des pays, mais il y a là un patrimoine commun tout à fait utile pour l'avenir. Deuxièmement, j'insiste sur le fait qu'il n'y a d'avantages acquis que ceux qui sont défendus chaque jour. La diversité culturelle et les avantages d'acquis aujourd'hui ne peuvent donc se poursuivre que si nous les défendons. Enfin, j'entends que beaucoup de professionnels s'inquiètent vis-à-vis de l'échéance de 2004. Qu'ils soient rassurés. S'il doit se passer quelque chose, ce sera surtout l'accord de crédits supplémentaires ! Nous allons en effet défendre notre acquis dans l'esprit de le développer. Tel est l'état d'esprit actuel de la Mission parlementaire sur le cinéma.

La salle applaudit chaleureusement.

Pascal ROGARD

La parole est à présent à Jean-François Boittin.

Jean-François BOITTIN

Je salue très respectueusement le représentant de la MPA car il nous fait l'amitié de traverser l'Atlantique dans un temps où beaucoup de ses compatriotes restent frileusement sur leurs rivages. C'est sans doute le signe de l'importance qu'il reconnaît à ces journées de L'ARP à Beaune.

La salle applaudit Jack Valenti.

J'aimerais vous présenter les modifications fondamentales s'étant produites en matière de négociations commerciales internationales depuis 1993, d'abord du point de vue américain puis du point de vue de l'OMC.

Les modifications du paysage américain depuis 1993

Les Etats-Unis sont aujourd'hui dans une position radicalement différente de celle de 1993. Si je devais aujourd'hui écrire une lettre d'Amérique, je parlerais d'un pays sous le choc, des attentats, de l'anthrax et du sentiment – peut-être trop souvent répété de la part de certains responsables politiques américains - d'être embarqué dans une guerre dont ils ne verront pas la fin. C'est dire si, dans ce cadre, l'OMC et la réunion de Doha ont beaucoup de mal à approcher de la première page, voire de la première page de la section économique des journaux américains.

Mais au-delà des problèmes posés par l'actualité, il faut bien voir qu'en matière de politique commerciale, les Etats-Unis s'apparentent très largement à un Gulliver emprêtré dans des fils, et ce, pour une série de raisons.

D'abord, la libéralisation commerciale n'a pas bonne presse auprès des citoyens américains aujourd'hui. Cela peut surprendre les Européens, qui ont vu l'accumulation de chiffres de croissance situés à plus de 4 % durant les huit ans de présidence Clinton, et un chômage réduit à un niveau inférieur à 4 %, qui ferait rêver plus d'un responsable politique. Malgré cela, la classe moyenne américaine a vu ses revenus sévèrement réduits et n'a commencé à retrouver une expansion que dans les derniers mois de la présidence Clinton. Or, cette époque correspondait à une libéralisation commerciale du continent américain, avec l'ALENA d'une part, et le cycle de Marrakech d'autre part. A cause de la correspondance entre la libéralisation commerciale et la perte du pouvoir d'achat, le nombre de citoyens américains souhaitant aujourd'hui abaisser les droits aux frontières et libéraliser davantage le commerce est assez largement minoritaire.

Ce premier problème se traduit par la difficulté qu'éprouve le représentant américain au Commerce, Robert Zoellick, à obtenir du Congrès le pouvoir de négociation qui lui est nécessaire dans son système constitutionnel. Aux Etats-Unis, tout ce qui concerne les relations internationales est du ressort du Congrès. Si le Congrès ne donne pas le pouvoir exprès à l'Administration, à George Bush, ou à Robert Zoellick, de négocier avec ses partenaires, le Congrès réécrira dans le détail la totalité des textes qui seront rapportés. Le débat sur ce mécanisme, appelé le *fast track*, a lieu actuellement à Washington.

Deuxièmement, pour effectuer une négociations multilatérale satisfaisante, il faut avoir la capacité d'apporter un certain nombre d'obstacles commerciaux sur la table des négociations. Or, après soixante ans de négociations, les obstacles qui restent sont les plus difficiles à abandonner. Ils concernent les secteurs du textile, de la sidérurgie, de l'agriculture et de la pêche.

Ces secteurs sont quasiment impossibles à offrir à la libéralisation car les contraintes internes aux Etats-Unis sont trop fortes. En conséquence, Robert Zoellick arrivera à Doha les mains relativement vides.

Troisièmement, l'OMC, Organisation Mondiale du Commerce, a failli s'appeler " Organisation Multilatérale du Commerce ". Cette appellation avait été refusée à l'époque par la délégation américaine car le terme " multilatéral " est considéré comme injure vis-à-vis d'un pays qui a conscience d'être la seule puissance mondiale et considère l'action multilatérale comme une ruse grossière inventée par les Européens pour limiter sa capacité d'agir. Justement, l'OMC a condamné à de multiples reprises un certain nombre de dispositifs américains, exposant les Etats-Unis à des représailles considérables, puisque l'Europe dispose d'un crédit de rétorsion de 4 milliards de dollars.

La dernière raison pour laquelle la capacité d'action américaine me semble limitée touche plus particulièrement au secteur audiovisuel. Le système américain est un système dans lequel les lobbies ont droit de cour. Mais selon les époques et les équipes se succédant au Gouvernement, ils ont plus ou moins de poids. Aujourd'hui, personne ne doute que le temps du lobby pétrolier est arrivé. L'adage " *business of America is business* " est vrai depuis bien des années, mais aujourd'hui plus particulièrement, " *business of America is oil business* ". C'est moins le cas de l'industrie cinématographique et d'Hollywood parce que cette industrie est accusée - sans doute très injustement - de corrompre de la jeunesse. A chaque fois qu'un adolescent vide l'arsenal de sa maison familiale dans sa salle de classe, la classe politique américaine se retourne vers le lobby d'Hollywood, essentiellement parce qu'elle évite de se tourner vers l'association des fabricants d'armes, qui souhaite continuer à vendre son arsenal le plus librement du monde. Lors de la dernière campagne présidentielle, par exemple, le candidat démocrate à la vice-présidence, qui disposait d'un fort crédit moral, a pris position de manière surprenante contre

un milieu professionnel soutenant *a priori* son candidat. Cela est un signe du changement de rapport de force qui se présente.

Un contexte différent au sein de l'OMC

En ce qui concerne l'OMC, la négociation s'annonçant à Doha sera sans doute très différente de celle menée de 1986 à 1993 à Marrakech. Il ne faut donc pas se tromper de bataille. La dernière négociation a eu des allures de *blitzkrieg*, avec d'immenses avancées sur lesquelles personne n'aurait parié au début de l'exercice. Au départ, le GATT était une petite institution régissant un nombre très limité de secteurs industriels. A la fin des négociations, le GATT était devenu l'OMC, avec un système de règlement des différends efficace et pénalisant, incluant tout le champ de la propriété intellectuelle et des services. D'une certaine manière, nous sommes aujourd'hui victimes de notre succès. Nous nous apercevons aujourd'hui que les avancées que nous avons obtenues en matière de propriété intellectuelle posent des problèmes fondamentaux aux pays en développement dans un certain nombre de secteurs, dont celui de la santé.

En outre, de nouveaux pays sont en train de rejoindre l'OMC. La Chine est visée. Des pressions considérables seront exercées pour que la Russie devienne également membre de l'OMC dans les mois qui viennent, en conséquence des bouleversements d'alliance intervenus après le mois de septembre. Ainsi, de la même manière que l'Union européenne oscille entre la dynamique d'élargissement et celle de l'approfondissement, il semble que l'OMC entre davantage aujourd'hui dans une logique d'élargissement. La négociation oscillera donc davantage entre la guerre de tranchée sur les sujets majeurs budgétairement comme l'agriculture, et la guérilla sur d'autres sujets, dont l'audiovisuel et le culturel. A côté des Etats-Unis, un certain nombre de pays demanderont des avancées dans ce domaine. Les pays fortement producteurs de ce type de services peuvent en effet avoir intérêt à la libéralisation accrue des productions audiovisuelles. Dans le même temps, d'autres pays se rangeront à nos côtés. Notre intérêt est de faire comprendre à l'ensemble de nos partenaires que l'exception culturelle n'est pas un outil de défense égoïste de notre patrimoine, mais un outil que nous offrons à tous, afin que nous puissions échanger nos cinémas, nos cultures et nos visions du monde. Cette démonstration doit être faite au quotidien par des actions de coopération avec un très grand nombre de pays.

Pour terminer, j'aimerais élargir le débat. La question qui nous est posée est celle de la capacité de l'Europe à résister à la mondialisation dans le domaine culturel et audiovisuel.

Il est banal aujourd'hui de citer Keynes qui, au début du XX^e siècle, s'extasiait devant la liberté d'échanger des produits. Au début du siècle précédent, le degré de mondialisation était en effet extraordinaire, alors même qu'aucun cadre institutionnel n'existait. La mondialisation a plusieurs dimensions : institutionnelle, technologique et économique. Or, sur le plan technologique, un changement radical est intervenu depuis sept ans. Jusqu'à cette date, la technologie nous était présentée comme l'outil rendant vain tout combat culturel. Le discours des dirigeants comme ceux d'AOL Time Warner était : " vous êtes cernés par les tuyaux, rendez-vous ! " Vous ne pouvez pas résister à Internet. On nous disait qu'il était impossible de taxer ou de contrôler Internet. Ce discours était faux. Tous ceux qui se préoccupent aujourd'hui de la sauvegarde de la vie personnelle savent bien que cela n'a pas de sens. En conséquence des attentats et du besoin de réintroduire des considérations de sécurité, Internet sera contrôlé. Donc, nous découvrons que toutes les règles visant à maintenir les outils de contrôle de notre marché sont techniquement réalisables.

La salle applaudit Jean-François Boittin.

Pascal ROGARD

La parole est à présent à Luciana Castellina, qui a toujours participé à nos débats en tant que parlementaire européen, et qui maintenant préside Italia Cinema.

Luciana CASTELLINA

Nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il ne faut pas négocier la diversité culturelle au sein de l'OMC. Mais, je crois savoir que beaucoup de gens, même en accord avec nous, souhaitent porter ce débat à l'OMC. C'est en effet là que l'on décide. En outre, c'est le seul organisme contraignant. Mais cela jette une lumière sinistre sur

notre époque et ses institutions. En effet, il ne faut pas donner à l'OMC le pouvoir de régler le monde. C'est une question de principe. Je préfère les Nations-Unies et je m'oppose à ce que l'on continue de donner tous ces pouvoirs à l'OMC. Par conséquent, où parler de diversité culturelle ? Malheureusement, les Etats-Unis ne sont pas présents à l'Unesco. Je pense donc à une convention internationale définissant la culture, et la raison pour laquelle nous désirons mettre en place un régime d'exception pour elle. Tous devraient se tenir à cette définition, y compris l'OMC, comme cela se passe pour les Droits de l'Homme, qui ne sont pas définis par l'OMC et que l'OMC est obligée de respecter.

Mais je ne voudrais pas que nous arrivions à une définition trop vague ou trop restrictive de la culture. La culture aujourd'hui s'incorpore dans un produit industriel qu'il faut commercialiser. Les aides dont nous parlons sont donc des aides envers ces produits. Il ne s'agit pas, en effet, de parler de culture dans l'absolu, car personne n'enlèvera jamais à quiconque la liberté de lire ou de réciter un poème ! Je crains une interprétation restrictive de la culture ne prenant pas en compte cette vérité. La communication de la Commission européenne est très importante à cet égard, mais je suis inquiète, quand je vois qu'au sein de cette communication, la référence aux aides spécifiques a disparu. En effet, ces aides sont celles à la production industrielle et à la commercialisation. Aujourd'hui, nous disposons de crédits pour la production d'un film, non pour le distribuer. Le Sénat avait d'ailleurs conscience de cette lacune, quand il disait que le manque le plus flagrant dans le système d'aide européen aujourd'hui concernait la promotion et le marketing des films. Les interprétations du Traité de la part de la Direction Générale de la Concurrence sont un peu dangereuses, car elles incitent à faire le contraire de ce que nous prônons aujourd'hui, qui consiste dans le soutien de la partie Entreprise de l'industrie cinématographique. La menace ne vient donc pas seulement des Etats-Unis, mais aussi de chez nous.

Ensuite, une fois pour toutes, il faudrait expliquer que la théorie classique des avantages comparés de Ricardo vaut pour l'Airbus mais pas pour les films. En effet, les implications des personnes qui fabriquent les films ne sont pas seulement économiques, mais aussi socio-politiques. Elles sont centrales dans la reproduction d'une communauté, parce qu'elles forment un sens commun, ingrédient fondamental pour un Etat démocratique. C'est pour cela que l'on ne peut pas déléguer ou sous-traiter le fait de faire des films. Dans la production de film comme dans celle du vin, le terroir compte. Ainsi, la différence entre le Pinocchio de Walt Disney et celui de Carlo Collodi est la même que celle qui existe entre Pizza Hut et la pizza que l'on fait à Naples !

Luciana Castellina est applaudie par la salle.

La situation est donc simple : on a besoin du marché domestique, sans lequel on perd le sens du terroir, mais dans le même temps, les marchés domestiques ne sont généralement pas suffisants à amortir les investissements. Or, nous le savons, les capitaux recherchent le profit et préfèrent investir à Hollywood.

Mais je voulais témoigner ici mon optimisme. Celui-ci s'explique d'abord par le changement que je décèle dans l'attitude américaine. Pour la première fois, la diversité culturelle est reconnue par les Etats-Unis. Peut-être les Américains sont-ils devenus eux-mêmes plus sensibles. J'ai en effet entendu qu'un projet de loi avait été déposé là-bas, qui visait à mettre en œuvre un système d'aide pour l'industrie cinématographique, de façon à empêcher la délocalisation en Europe de la production américaine. En somme, nous sommes d'accord ! Vous ne voulez pas de la délocalisation, et nous ne voulons pas vos produits...

Ensuite, je crois que, par rapport à 1993, la conscience de l'enjeu pesant sur l'industrie cinématographique actuelle est bien plus forte. La preuve en est le nombre de réseaux informels qui sont en train de se constituer sur ce thème. Il y a même un réseau informel des ministres européens ! Même les Anglais, que l'on targuait d'être différents, ont changé. Le *British Screen Advisory Council* a conduit une étude de prospective analysant les éventuelles conséquences d'un succès américain à l'OMC en matière audiovisuelle. Ils ont découvert que leur industrie cinématographique serait presque démantelée. Ils ont donc mis en place un réseau défendant les aides, et opérant parmi les *European Gatt's groups*.

Je suis également optimiste au regard de la position du Vatican. J'ai été invitée récemment par le ministre de la culture du Vatican à une rencontre sur le cinéma du troisième millénaire. Les mêmes propos ont été tenus là-bas : " la culture n'est pas une marchandise " ; " il ne faut pas la mettre sur le marché. "

En conclusion, nous pourrions résister à la mondialisation si nous changeons nos expressions, car les expressions actuelles ont des consonances détournées. Sommes-nous, par exemple, contre la libre-circulation ? En réalité, nous faisons des pieds et des mains pour obtenir un peu de libre-circulation sur le marché de l'audiovisuel. Cet enjeu est local.

Je me demande toujours ce que sera le troisième millénaire. Beaucoup estiment que ce millénaire sera celui du multiculturalisme, du métissage, de la communication. Je crois, tout au contraire, que le troisième millénaire sera l'époque d'un monoculturalisme gris, du fait de la restriction des sources qui nourrissent les vecteurs. Malgré la multiplication du nombre de vecteurs d'échange, nous échangeons très peu. Il y a deux ans, j'ai vu une exposition passionnante en Italie sur les rapports qu'entretenaient les entreprises à la Renaissance. A cette époque, l'échange international était réellement fructueux. Le résultat en était très appréciable, et bien supérieur à ce que nous faisons maintenant. Aujourd'hui, nous ne connaissons plus rien du monde. Nous, européens, ne visionnons qu'1 % de films issus du reste du monde. Cette situation est médiocre.

La salle applaudit.

Mais il faut reconnaître qu'Hollywood est plus que les Etats-Unis. Hollywood jouit d'une certaine extraterritorialité. Quand on va voir un film français, on le précise, tellement c'est étrange et rare. Mais quand on va voir un film américain, on dit tout simplement que l'on va au cinéma...

La salle applaudit.

Pour finir, je suis opposée au discours selon lequel les nouvelles technologies nous permettront d'atteindre des niches. En effet, je déteste les niches ! Mes ambitions sont plus grandes. Je veux contribuer à l'imagination collective et à l'universel du monde. Je veux donc échanger ma culture avec les autres et faire en sorte que nous ayons tous la possibilité de participer à la définition de l'universel. Je ne veux pas laisser ce pouvoir aux Etats-Unis et, en tant qu'européen, bénéficier d'une niche. Si les identités sont gardées dans une cage, comme le dit Amin Maalouf, elles deviennent meurtrières. Si l'on n'arrive pas à faire communiquer les cultures librement, nous encourons des dangers considérables. Les événements actuels, je crois, le démontrent.

La salle applaudit très chaleureusement Luciana Castellina.

Pascal ROGARD

La parole est à présent à Robert Pilon, qui vient d'inviter une vingtaine de pays et une soixantaine d'associations pour discuter des effets de la mondialisation sur l'industrie cinématographique à Montréal.

Robert PILON

Ne nous voilons pas la face : des négociations commerciales internationales existent dans le secteur l'audiovisuel à l'OMC depuis le mois de février 2000.

Les négociations commerciales internationales dans le secteur audiovisuel

L'industrie cinématographique est concernée par le fameux programme intégré, décidé à Marrakech à la fin du dernier *round*, en 1994. Nous avons alors décidé qu'au plus tard au 1^{er} janvier 2000, nous recommencerions des négociations sur les services audiovisuels. Cela progresse lentement, mais des négociations restent en cours. J'entends souvent qu'à cause de l'échec de Seattle, tout est arrêté. C'est faux. L'administration américaine a déposé sa vision de la question audiovisuelle au mois de décembre dernier. Il faut lire ce texte, qui semble à première vue offrir des positions plus souples qu'en 1993, mais en pratique, n'occasionne pas de changement fondamental. En effet, il est déclaré que des subventions pourraient être permises, mais celles-ci doivent être très circonscrites et n'occasionner aucun effet de distorsion sur la concurrence internationale. Elles visent donc les films d'avant-garde. D'autres pays ont déposé des propositions pour le moins ambiguës : la Suisse, le Japon, le Brésil. Les négociations se déroulent au sein du Conseil pour le Commerce des Services, à Genève, tous les trois mois. Elles s'intitulent les *services weeks*. Des propositions y ont été déposées, pour la libéralisation du tourisme, des services financiers et des transports. Ce processus doit se terminer au mois de mars prochain, pour déboucher sur une véritable phase de négociation.

On dit trop souvent que nous avons gagné le régime d'exception culturelle en 1993. Loin de moi l'idée de minimiser le travail fantastique fourni à cette occasion par d'autres héros comme Bertrand Tavernier, Volker

Schlöndorff et Jean-Claude Carrière. Néanmoins, il n'y a pas d'extension juridique de l'exception culturelle dans l'accord de l'OMC. Au contraire, un mécanisme permet de prendre des mesures de libéralisation. Actuellement, ce mécanisme réunit 19 pays sur 134. La Nouvelle-Zélande en fait partie. Or, depuis deux ans, celle-ci annonce son souhait d'une remise en place de quotas pour sa télévision et ses chaînes de radio. Elle a reçu une réponse cinglante de la part de l'OMC signifiant qu'il était trop tard, qu'ils avaient définitivement renoncé à cette forme de réglementation en 1993.

François Huwart déclarait que de plus en plus de pays prendraient des mesures de libéralisation analogues. Si à la fin de ce *round*, d'ici quatre ou cinq ans, 40 à 60 pays avaient pris de tels engagements, la dynamique mondiale serait complètement changée. Régulièrement, certaines pressions sont en effet exercées sur certains pays, comme les pays de l'Est, qui ne s'engagent pas sur les acquis communautaires, ou certains pays d'Amérique Latine. Dans un scénario catastrophe, au cours d'une troisième phase de négociations sur les services, on peut se demander si les pays disposant toujours de la liberté de ne pas s'engager dans la libéralisation ne seront pas minoritaires. Il ne faut pas fantasmer sur les mécanismes de négociations à l'OMC. Chaque Etat reste libre de son adhésion, mais il semble que la situation actuelle soit assez fragile à moyen terme.

Ensuite, une autre négociation se poursuit : celle de la zone de libre-échange entre les Etats d'Amérique, conclue par l'accord de Miami en 1994. Depuis deux ans, les négociations s'accroissent au sein de cette enceinte. Notamment, des décisions importantes ont été prises au mois d'avril 2000 lors de la conférence de Buenos Aires. D'ici 2002, certaines négociations préliminaires devraient être terminées. On situe à 2005 la fin de ces négociations.

Un troisième champ de négociation existe, dont on ne parle presque jamais. Il s'agit du champ de négociation bilatéral. Présentement, deux négociations très importantes se déroulent à l'initiative des Etats-Unis, l'une avec l'Indonésie et l'autre avec le Chili. Celle qui intervient actuellement avec le Chili est à mon avis très importante au regard de notre dossier. On dit en effet que les Etats-Unis essaient de faire de cette négociation une négociation "modèle" qu'ils pourraient ensuite appliquer à d'autres pays d'Amérique Latine. Or, on peut imaginer que pour une raison ou une autre, le Chili ne pourra défendre sa capacité d'exception culturelle. Les pays suivants pourraient être l'Argentine et le Pérou. Or, de la même manière, l'Argentine se situe dans une situation de faiblesse conjoncturelle. Les seuls pays conservant une capacité de résistance seraient donc le Brésil et le Canada. Le Canada a pris des positions très fermes en matière culturelle, mais 85 % des exportations canadiennes s'effectuent en direction des Etats-Unis. La position canadienne est donc relativement fragile. Le Brésil, pour sa part, adopte une position ambiguë dans le domaine audiovisuel, cherchant à s'arroger le beurre et l'argent du beurre. Mais si l'on tire un bilan général de la situation, on pourrait bien imaginer que d'ici quelques années, la négociation dans le domaine audiovisuel se produise à l'échelle de l'Amérique.

François Huwart a également signalé aussi la question des règles horizontales de l'OMC, qui s'appliquent à tous les secteurs. Même si l'industrie cinématographique ne s'engage pas à court terme à travers ces accords, on pourrait penser que règles générales édictées en matière de subvention, de réglementation domestique, de classification et de commerce électronique aient un impact de moyen terme sur nos industries.

Les défis organisationnels pour les organisations professionnelles

J'ai l'impression que les milieux professionnels de l'industrie cinématographique ne participent pas aux débats internationaux de manière continue, et ne sont pas les acteurs de premiers plans qu'ils devraient être. Ainsi, les négociations internationales se déroulent entre hauts fonctionnaires, hommes politiques et experts. Un certain nombre de grands lobbies existent. Je ne doute pas que l'IFPI et la Motion Picture soient présentes à Genève. Mais, hormis quelques actions héroïques, il n'existe pas de lobby systématique représentant nos professions à l'échelle des organisations internationales, que ce soit auprès de l'Unesco, dont je crains une déclaration "molle" - *soft* - au sujet de la diversité culturelle, ou auprès de l'OMC.

Nous ne sommes pas présents comme le sont les grands lobbies dans d'autres secteurs et les grands *majors* de l'entertainment. Les milieux professionnels du cinéma sont bien organisés dans la quasi-totalité des pays, mais il semble que leurs organisations soient trop occupées par les besoins immédiats de leurs pays. En effet, les questions de la place de la culture dans les négociations commerciales internationales ne sont pas d'un abord immédiat. En outre, nous sommes un peu bercés par notre victoire de 1993. Mais j'estime que nous avons besoin d'organiser de façon plus systématique un véritable lobby des producteurs, auteurs, et diffuseurs dans le domaine audiovisuel. Il me semble que les organisations actuelles ne sont pas à la pointe de ce combat.

La salle applaudit chaleureusement Robert Pilon.

Pascal ROGARD

Je tiens à souligner qu'en France, depuis que François Huwart œuvre sur ce sujet, de très grands efforts de transparence sont effectués. Nous assistons à des réunions au sein du Ministère des Finances, avec l'ensemble des ONG et des représentants de la société civile, au cours desquelles le Ministre explique les évolutions du dossier. Il est vrai que dans beaucoup de pays, les questions commerciales ne sont pas connues des professionnels de la culture, mais ce n'est pas le cas chez nous.

Radi MIHAILEANU, réalisateur, membre de L'ARP

Je me demande s'il ne faudrait pas accentuer les rapports entre l'audiovisuel et l'éducation. Si le cinéma des autres cultures subit autant de résistance parmi le public français, peut-être est-ce du fait de nos salles de quartier. Je crois qu'il faut créer un phénomène de mode pour le cinéma des cultures du monde. Mais je crois aussi beaucoup à l'éducation. Enfants, nous avons tous résisté à la musique classique, à la peinture et au cannabis de nos parents... Mais plus tard, nostalgiques, nous sommes allés chercher chacun de ces éléments... Par conséquent, il me semble que si, enfants, nous voyons des films issus de cultures différentes, peut-être, en grandissant, irons-nous aussi les chercher. Un programme européen est-il prévu dans ce domaine ? Est-il prévu de tisser des liens entre les ministères de l'éducation des pays européens ? En France, nous avons la chance que Jacques Lang dirige le Ministère de l'Education, mais de telles initiatives existent-elles dans d'autres pays ? Plus généralement, pourrait-on débattre du rapport entre l'audiovisuel et l'éducation lors de prochaines Rencontres à Beaune ?

Pascal ROGARD

Il y a deux ans, nous avons organisé un tel débat en compagnie de Claude Allègre. Il s'en est d'ailleurs suivi que la circonscription de Beaune est devenue pilote en matière d'éducation artistique.

Jack VALENTI

D'abord, je voudrais rendre hommage au Commissaire Reding. Je pense que sa vision, son énergie et ses capacités de persuasion ont fait d'elle un leader dans le monde culturel. Je remercie également mon ami Pascal Rogard, qui a reconnu, au mois de février 1994, qu'un rapport pouvait être établi entre les communautés cinématographiques américaines et françaises. La guerre concernant le GATT était terminée et, ensemble, nous voulions regarder vers l'avenir. Je remercie Pascal pour le travail qu'il a effectué pour rendre cette fusion possible. Pour le compte de l'industrie américaine du cinéma, je déclare ici aux Européens qu'aucune querelle ne nous oppose. Quelles que soient vos réglementations, vos lois, vos directives, nous obéirons, car nous sommes des invités dans vos pays.

Ensuite, il me faut répondre à Jean-François Boittin, car je ne peux souscrire à aucun de ses propos ! J'essaierai de définir ici la culture américaine. La plupart des gens ne comprennent pas que les Etats-Unis sont le pays le plus varié du monde sur le plan culturel. Dans les écoles de Californie et de New-York, par exemple, les enfants parlent soixante langues différentes. Les Etats-Unis accueillent chaque culture, chaque religion, chaque pays de ce monde. De la même manière, les origines des 270 millions d'habitants des Etats-Unis sont très variées.

Je suis moi-même descendant d'immigrants siciliens. La communauté cinématographique est le reflet de ce cosmopolitisme. Elle accueille des hommes arméniens, australiens ou français par exemple, de sorte que la Motion Pictures Association est la plus variée sur le plan culturel de toutes les communautés cinématographiques du monde !

La culture américaine trouve ses origines dans le Premier Amendement de la Constitution américaine : " le Congrès ne fera pas de loi allant à l'encontre de la religion ou de sa pratique ; de la liberté de parole ou de la presse ; ou du droit des gens de s'assembler en paix ou d'adresser une pétition au Gouvernement pour réparer un tort. " C'est cette clause du droit américain qui garantit la liberté de parole. Par conséquent, Commissaire

Reding, si j'ai un mandat, c'est bien celui de m'assurer que les réalisateurs américains peuvent raconter leurs histoires de la façon dont ils le veulent, sans aucune crainte que le Gouvernement américain n'intervienne sur leur travail. C'est ce que je me suis attaché à faire tout au long de ma carrière au sein de la MPA. C'est la raison pour laquelle j'ai lutté contre le projet de loi du Sénateur Joe Lieberman visant à impliquer le Gouvernement dans notre industrie. Ce projet de loi a avorté car chaque membre du Congrès a compris qu'il était contraire à l'esprit du Premier Amendement.

Le cinéma français jouit d'une popularité immense et sans précédent aux Etats-Unis. Si vous faites des films que beaucoup de gens veulent voir, vous vous porterez bien. Mais si vous faites des films que peu de gens veulent voir, vous ne vous porterez pas bien, car, en fin de compte, les hommes politiques n'ont aucune influence sur les films qui réussiront. Ce sont les citoyens du monde entier qui prennent leurs décisions. Je vous suis donc très redevable d'être ici, parmi vous. Si vous m'invitez, Pascal, je serai de retour l'année prochaine !

La salle applaudit chaleureusement Jack Valenti.

Catherine TRAUTMANN, Commissaire générale de l'Exposition Internationale 2004 en Seine-Saint-Denis

Quelqu'un disait que la Charte des Droits Culturels Fondamentaux risquait d'être molle. Cela sera sans doute le cas si nous partons sur des prémisses floues, difficiles à comprendre, ou trop peu fondatrices pour définir un instrument efficace sur des questions commerciales et de concurrence. En effet, la circulation des œuvres ne repose pas simplement sur l'intervention des Etats. La concurrence reste une question fondamentale de l'industrie cinématographique. Il est donc important que nous puissions continuer à clarifier la notion de diversité culturelle. En effet, j'ai pu me rendre compte que ses partisans n'en partageaient pas tous la même conception. Lors de la dernière conférence de l'OMC à Seattle, nos débats avec le Canada et la Belgique ont été assez vifs. Ces derniers fondaient leur réflexion sur des prémisses plus communautaires que nous, et considéraient les droits culturels universels comme le droit de disposer d'une langue, d'un héritage culturel et d'une liberté d'expression qui ne soit ni liée à une communauté, ni à une nationalité. Même si cette tradition communautariste ne peut être négligée, je pense qu'il faut éviter de s'en tenir là, parce qu'une bataille n'est jamais gagnée d'avance.

A mon avis, les problèmes actuels sont de deux ordres. D'abord, nous avons besoin d'un cadre de négociation. Si l'on parle de convention, encore faut-il que nous disposions de modalités de discussion et que nous définissions le terrain sur lequel nous puissions nous entendre. Or, l'Unesco n'est pas compétente en matière de commerce et l'OMC semble mal adaptée à nos négociations.

La seconde difficulté provient de l'absence des Etats-Unis d'un certain nombre d'instances internationales, comme l'Unesco, l'ONU ou le Bureau International des Expositions, organisation à laquelle je suis liée. Or, une discussion internationale ne peut se faire dans de bonnes conditions que si elle se tient sein d'un lieu dans lequel ce grand pays et ce qu'il représente est présent. Dans le cas contraire, nous risquons des dégâts collatéraux. Au passage, je mentionne ma satisfaction vis-à-vis de la dernière déclaration du Conseil de l'Europe. Mais je constate dans le même temps que les crédits que cette institution européenne consacre à la politique culturelle ont largement diminué. Entre les principes et la politique, il n'y a donc pas forcément de liaison concrète.

Par ailleurs, je reconnais que le terme d'exception culturelle à la française porte souvent à sourire. En réalité, quand nous l'avons choisi, nous avons voulu éviter que l'on puisse comprendre l'exception culturelle comme une exclusion culturelle. Il fallait trouver une formule motivant les pays à ne passer la barrière de la libéralisation de leur industrie cinématographique. En ce sens, la formule actuelle me semble bonne : elle définit la diversité culturelle comme la liberté conservée des Etats de financer un secteur culturel et audiovisuel. Or, lorsque l'on parle de mondialisation, on parle bien de qui régule et de qui décide. Je plaide ici pour que les décisions relevant du droit et de la liberté restent politiques et ne soient pas guidées par les intérêts d'un marché. De ce fait, la diversité culturelle est une question de civilisation et dépasse largement le débat des frontières de la libéralisation en termes de produits et de services commerciaux. Elle n'est donc pas uniquement une question de sauvegarde, de niche, ou de musée.

J'estime enfin de notre devoir de considérer le patrimoine comme un investissement. En particulier, je pense aux pays qui n'ont pas les moyens de faire circuler leur culture. La diversité culturelle signifie également un accès égal aux moyens de diffusion et de production, et une solidarité des pays du Nord avec les pays du Sud. En effet,

l'affranchissement des peuples se fait par la culture. Pour être durable, il ne peut pas se contenter d'une simple coopération internationale. Il y a donc là un enjeu de respect réciproque vis-à-vis des pays d'Afrique et d'autres continents. Enfin, la diversité comprend pour moi la possibilité de disposer de services audiovisuels. Qui dit financement dit possibilité de cumuler financement public et financement privé. Il faut donc souligner que si des groupes comme Vivendi-Universal décident de réduire leur financement au cinéma, il ne sera même plus question de diversité culturelle.